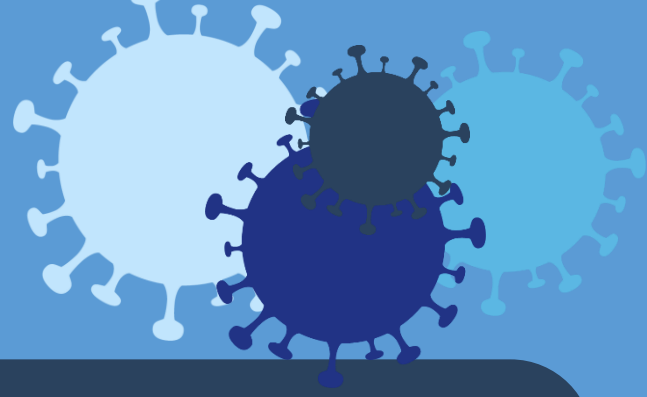


LA COVID EST ENTRÉE À L'ÉCOLE DE VOTRE ENFANT : QUE FAIRE?



Vous venez de recevoir une lettre vous informant que la COVID est présente à l'école ou dans l'autobus de votre enfant, mais qu'est-ce que cela signifie et quoi faire?

Voici un petit document questions-réponses pour vous aider à vous y retrouver.

1. UN ÉLÈVE A LA COVID, MAIS IL N'EST PAS DANS LA CLASSE DE VOTRE ENFANT : QUE SE PASSE-T-IL?

Vous recevez une lettre indiquant qu'il y a un élève atteint de la COVID dans l'école. Votre enfant pourra continuer d'aller à l'école. Il faut alors être particulièrement attentif à l'apparition de symptômes chez lui et utiliser [le guide d'auto-évaluation des symptômes](#) au besoin pour savoir si votre enfant devrait se faire dépister.

Toutefois, si votre enfant a été en contact étroit avec la personne malade à l'école ou dans l'autobus, il devra être isolé à la maison. Vous en serez alors informé et vous recevrez les consignes de la santé publique.

SYMPTÔMES DE LA COVID



Fièvre

Enfant de **0-5 ans** :

- température **rectale** de 38,5 °C (101,3 °F) et plus

Enfant de **6 ans et plus** :

- température **buccale** de 38,1 °C (100,6 °F) et plus



Symptômes généraux

- Perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût
- Grande fatigue
- Perte d'appétit importante
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)



Symptômes respiratoires

- Toux (nouvelle ou aggravée)
- Essoufflement, difficulté à respirer
- Mal de gorge
- Nez qui coule ou nez bouché



Symptômes gastro-intestinaux

- Nausées
- Vomissements
- Diarrhée
- Maux de ventre

LA COVID EST ENTRÉE À L'ÉCOLE DE VOTRE ENFANT : QUE FAIRE?



2. UN ÉLÈVE DANS LA CLASSE DE VOTRE ENFANT EST ATTEINT DE LA COVID : QUE FAIRE?

L'école vous informera que votre enfant a été en contact avec une personne atteinte de la COVID. Vous devrez garder votre enfant en isolement à la maison. Cliquez [ici](#) pour obtenir plus de détails concernant l'isolement.

Vous recevrez une lettre de la direction de la santé publique qui vous indiquera la date de la dernière journée d'isolement de votre enfant. Quant aux modalités de retour en classe, elles vous seront communiquées, au besoin, par la direction de l'établissement scolaire de votre enfant.

Il est recommandé que votre enfant passe un test de dépistage, en particulier s'il présente des symptômes (voir question 1). À moins d'indication contraire de la part de la direction de santé publique, il n'est pas conseillé que les autres membres de la famille se fassent dépister.

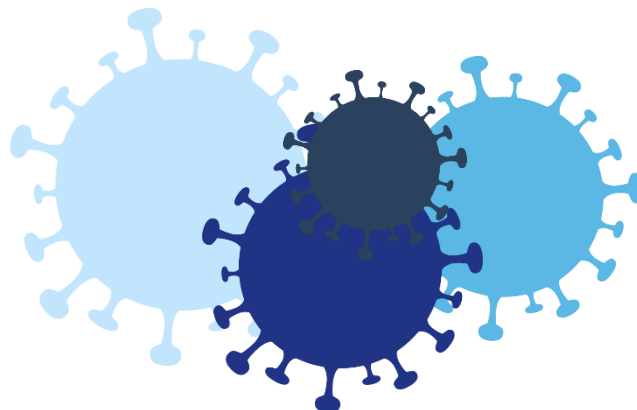
Cliquez [ici](#) pour avoir la liste des lieux où le test de dépistage est offert.

À noter que même si le test de votre enfant est négatif, il devra demeurer en isolement à la maison pendant la durée indiquée par la santé publique, car il peut développer des symptômes jusqu'à la toute fin de cette période. Il ne peut pas participer à des activités à l'extérieur.

3. MON ENFANT EST EN ISOLEMENT PARCE QU'IL A ÉTÉ EN CONTACT AVEC UN CAS DANS SA CLASSE, EST-CE QUE SES FRÈRES ET SŒURS PEUVENT ALLER À L'ÉCOLE?

OUI, ses frères et soeurs qui n'ont PAS DE SYMPTÔMES peuvent aller à l'école. Cependant, pendant l'isolement de votre enfant, si les autres membres de la famille développent des symptômes, ces derniers devront passer un test et s'isoler dans l'attente des résultats.

SACHEZ TOUTEFOIS que si votre enfant en isolement obtient un résultat positif au dépistage, tous les membres de la famille doivent être isolés pendant une période qui sera déterminée par la santé publique.



LA COVID EST ENTRÉE À L'ÉCOLE DE VOTRE ENFANT : QUE FAIRE?



4. QUELLES SONT LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORSQU'UN MEMBRE DE LA FAMILLE EST EN ISOLEMENT À LA MAISON, CAR IL A ÉTÉ EN CONTACT AVEC UNE PERSONNE AYANT LA COVID?

La personne en isolement doit rester à distance (d'au moins 2 mètres) des autres membres de sa famille et surveiller l'apparition de symptômes (voir question 1). Il est fortement recommandé qu'elle passe un test de dépistage de la COVID. Elle pourra alors faire exception à l'isolement seulement pour se rendre à la clinique de dépistage, en suivant strictement les mesures sanitaires en vigueur.

Même si le test est négatif, la personne devra rester en isolement pendant 14 jours à compter de son dernier contact avec la personne atteinte de la COVID, car pendant cette période, elle pourrait développer la maladie.

Les autres membres de la famille n'ont pas à s'isoler et peuvent continuer leurs activités habituelles.

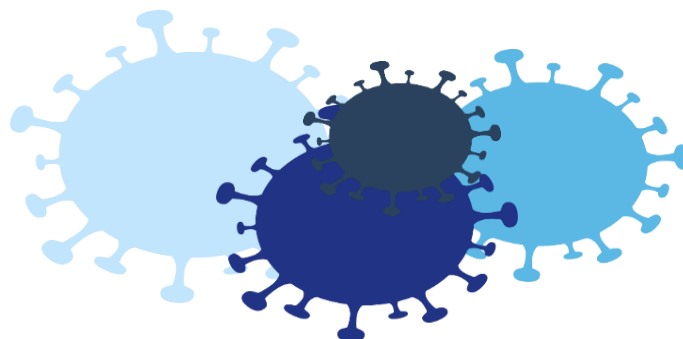
5. QUELLES SONT LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORSQU'UN MEMBRE DE LA FAMILLE EST EN ISOLEMENT À LA MAISON, CAR IL EST ATTEINT DE LA COVID?

La personne doit rester seule autant que possible dans une pièce durant son isolement. Lorsqu'elle doit absolument sortir de la pièce, elle doit porter un masque ou un couvre-visage. La personne atteinte devrait utiliser une salle de bain différente de celle qui est utilisée par les autres membres de sa famille, si c'est possible. Les consignes sont expliquées dans [ce document](#). Le [guide autosoins](#) pourra aussi s'avérer utile.

Nous sommes conscients qu'il peut être difficile de respecter ces consignes d'isolement, notamment lorsque la personne malade est un jeune enfant. Il est toutefois important de garder en tête que les proches devront être isolés plus longtemps s'il n'est pas possible pour eux de respecter ces mesures. Vous pouvez consulter [ce document](#) au besoin.

6. POURQUOI L'ÉCOLE REFUSE-T-ELLE DE MENTIONNER QUI EST ATTEINT DE LA COVID (ÉLÈVE OU MEMBRE DU PERSONNEL)?

Un diagnostic de COVID fait partie du dossier médical d'une personne et est donc confidentiel. La santé publique doit parfois partager des informations sur l'identité du cas avec la direction de l'école afin que soient isolés ceux et celles qui ont été en contact avec la personne atteinte pendant sa période de contagiosité. Cependant, seules les informations essentielles sont alors partagées en vertu de la Loi sur la santé publique en période de crise sanitaire, et le devoir de confidentialité demeure respecté.



LA COVID EST ENTRÉE À L'ÉCOLE DE VOTRE ENFANT : QUE FAIRE?



7. POURQUOI EST-CE QUE LA DURÉE DE L'ISOLEMENT EST DE 10 JOURS POUR CERTAINS ET DE 14 JOURS POUR D'AUTRES?

Les personnes qui ont été en contact avec une personne atteinte pendant qu'elle était contagieuse doivent être isolées pendant *14 jours* à partir de leur dernier contact avec elle, car ces personnes peuvent développer la maladie pendant cette période. Il s'agit de la *période d'incubation*, qui représente le délai entre le moment de la contagion et l'apparition possible de la maladie.

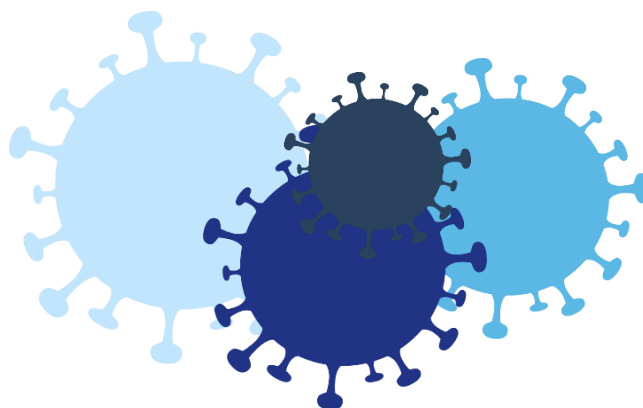
Pour une personne atteinte de la COVID, l'isolement est de 10 jours à partir du début des symptômes (ou à partir d'un test positif si la personne n'a pas de symptômes), car après cela, elle n'est plus contagieuse. Ces 10 jours représentent la durée maximale de la maladie.

8. POURQUOI NE PAS FERMER UNE ÉCOLE DÈS QU'IL Y A UN CAS DE COVID?

Dès qu'il y a un cas de COVID dans une classe, tous les élèves de cette classe sont retirés de l'école pendant une période de 14 jours. Plusieurs groupes-classes peuvent être en isolement, alors que d'autres peuvent continuer à fréquenter l'école sans problème, car il n'y a pas de personnes atteintes dans leur classe. La fermeture d'une école demeure exceptionnelle. Cette décision est prise lorsque la maladie continue à se propager d'un groupe à l'autre et d'un niveau à l'autre malgré toutes les mesures de protection mises en place. Plusieurs interventions sont faites avant que la direction de santé publique décide de fermer un niveau ou une école.

9. DANS QUELLES SITUATIONS LA SANTÉ PUBLIQUE ORGANISE-T-ELLE UN DÉPISTAGE MASSIF À L'ÉCOLE?

Lorsqu'il y a des cas dans plusieurs niveaux scolaires et dans plusieurs groupes, un dépistage massif peut être organisé pour permettre à la santé publique d'avoir un portrait juste de la situation dans une école. D'autres facteurs sont aussi pris en compte, comme le fait de pouvoir ou non retracer précisément comment la maladie s'est transmise à l'école. Le fait que plusieurs cas soient déclarés dans une école n'entraîne donc pas automatiquement un dépistage massif. Des dépistages plus ciblés peuvent aussi être réalisés, par exemple auprès d'un seul niveau ou seulement auprès des membres du personnel par exemple.



LA COVID EST ENTRÉE À L'ÉCOLE DE VOTRE ENFANT : QUE FAIRE?



10. QU'EST-CE QU'UNE ENQUÊTE DE LA SANTÉ PUBLIQUE?

Une enquête de santé publique est faite auprès de chaque personne atteinte de la maladie pour tenter d'identifier les personnes qui ont été en contact avec elle pendant qu'elle était contagieuse et leur transmettre les consignes d'isolement et de dépistage. Ces mesures permettent de freiner la transmission de la COVID. Certaines interventions peuvent aussi être mises en place dans les milieux fréquentés par ces personnes (par exemple : une école, un milieu de travail, etc.).

11. ON ENTEND SOUVENT LE MOT ÉCLOSION DE COVID : QU'EST-CE QUE ÇA VEUT DIRE?

On dit qu'un milieu est en éclosion lorsqu'on est en mesure de démontrer qu'une interaction entre au moins deux personnes (qui ne sont pas de la même famille) dans ce milieu a entraîné une transmission de la COVID. Il est important qu'un certain degré de suspicion soit atteint quant à la possibilité que cette transmission ait eu lieu dans le milieu (par exemple : l'école), afin que la direction de santé publique le déclare en éclosion. On sait alors que le milieu pourrait être une source de transmission de la maladie pour les personnes qui le fréquentent. La santé publique suit alors de plus près ce milieu pour réagir rapidement si de nouveaux cas de COVID apparaissent.